

## Voirie : qui fait quoi à Villeparisis ?

La gestion, l'entretien et la réfection de la voirie relèvent de la compétence de la commune.



Dans ce cadre, les agents de la voirie ont pour missions : l'aménagement (les travaux importants sont réalisés par des entreprises privées partenaires de la Ville, retenues suite à des marchés publics), la réparation de la chaussée, des nids-de-poule, des bordures et du mobilier urbain. Ils en assument aussi la propreté et l'enlèvement des dépôts sauvages. La Ville assure également la sûreté et la commodité du passage sur les voies publiques : nettoyage, éclairage et signalisation tricolore sont entretenus par un bailleur retenu suite à un marché public.

Cependant, la Ville n'a pas la compétence sur toutes les voiries. Les voies départementales relèvent de la gestion du Département en termes d'entretien, de même que les voiries des zones d'activité relèvent de la compétence de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France sur ce même sujet.

### Des acteurs multiples

Quant à la mission assainissement, qui consiste à entretenir et contrôler la collecte, les raccordements au réseau public de collecte, le transport et l'épuration des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites, elle revient également à la CA. Roissy Pays de France. Celle-ci est ainsi intervenue dernièrement en menant des travaux d'assainissement rue Rimbaud. En conséquence, la Ville s'est attelée à la réfection de la voirie (trottoir, chaussée, caniveaux, enrobée), profitant de ces travaux pour passer l'éclairage public en LED. D'autres travaux d'assainissement démarreront prochainement rue Baudelaire. La commune interviendra à la suite.

"Les travaux de voirie de la Ville sont très fortement dépendants de ceux de la Communauté d'agglomération, à laquelle nous appartenons. Nous travaillons en bonne intelligence avec leurs équipes, afin de mettre en œuvre un vaste plan de rénovation des voiries et de garantir la sécurité de tous les usagers, des trottoirs comme des routes." [Adaya Tekouk](#), conseiller municipal délégué à la Voirie, à la Sécurité routière et à l'Éclairage public.

Liens utiles

[Carte des travaux](#)